

Calcul du SMIC mensuel brut lors des vendanges

Afin de bénéficier de l'exonération des charges patronales liée à l'emploi d'un vendangeur au titre de travailleur occasionnel, vous devez **impérativement** renseigner la case "montant du SMIC mensuel brut" située en bas du bulletin de paie TESA.

EXEMPLE de déclaration

INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA MSA POUR LE CALCUL DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS	
Rémunération des temps de pause	
Cotisations de retraite complémentaire et AGFF non recouvrées par la MSA (HS/HC)	
Montant du SMIC mensuel brut	379,75

Le montant du SMIC mensuel brut correspond à la formule suivante :
SMIC horaire x Nombre d'heures réalisées (hors heures supplémentaires)

Exemple : vendangeur embauché du 01/09/2022 au 08/09/2022

Nombre d'heures réalisées :

42 dont 7 heures supplémentaires

SMIC mensuel = $10,85 \times 35 = 379,75 \text{ €}$

IMPORTANT Précisions sur le décompte des heures travaillées le dimanche : différence entre heures majorées et heures supplémentaires.

Les heures se décomptent par semaine civile (soit du lundi au dimanche inclus).

- si le dimanche les 35 heures ne sont pas atteintes :
 - les heures travaillées le dimanche jusqu'à 35 heures seront comptabilisées en heures majorées
 - les heures travaillées le dimanche à partir de la 36^{ème} heure seront des heures supplémentaires
- si le dimanche les 35 heures sont atteintes :
 - les heures travaillées le dimanche seront des heures supplémentaires



L'essentiel & plus encore